

Vous souhaitez connaître les dates de formation près de chez vous ?

Remplissez le bulletin de pré-inscription suivant :

NOM et prénom :

Structure :

Adresse :

.....

Code postal : _____

Ville :

.....

Tél. :

Fax :

Courriel :

Je manipule les produits phytosanitaires en tant que :

- Décideur
- Opérateur (applicateur)
- Décideur et opérateur

Je suis intéressé pour obtenir mon Certiphyto par la voie d'accès :

- C : QCM + 1/2 jour de formation
- D : Formation complète

Nombre de personnes à former :

Tarifs : nous consulter

Bulletin à retourner par courrier à :
FREDON CENTRE
39, rue de la Borde
45808 Saint Jean de Braye cedex



La FREDON Centre, c'est aussi :

Le pôle environnement, qui vous propose des outils pour rendre vos pratiques plus respectueuses de l'environnement :

- ◆ **L'audit des pratiques**, afin d'identifier les pratiques d'utilisation de produits phytosanitaires dangereuses pour la santé humaine et l'environnement.
- ◆ **Le Plan de Désherbage Communal**, pour déterminer les risques de pollution liés à l'utilisation des produits phytosanitaires et proposer des méthodes alternatives au désherbage chimique.
- ◆ **Le Plan de Gestion Différenciée**, pour apprendre à entretenir autrement les espaces publics.
- ◆ **Les formations aux Bonnes Pratiques Phytosanitaires**, pour améliorer vos connaissances des produits phytosanitaires et de la réglementation qui encadre leur utilisation, et **aux techniques alternatives**, pour ceux qui souhaitent entretenir les espaces publics en limitant leur impact sur la santé et l'environnement.



La Clinique des Plantes

Un problème avec vos plantes ? Appelez la Clinique des Plantes pour une identification de maladie, de ravageur... Des solutions appropriées à votre cas vous seront proposées. Tél. : 02.38.70.11.74



Le Labovert

Outil mobile de diagnostic, de conseil et de formation, il est équipé du matériel nécessaire pour l'observation des maladies, des ravageurs et des auxiliaires sur le terrain.

Le Phyt'Ornement

Publication bimensuelle sur l'actualité technique et réglementaire de la santé du végétal pour les professionnels et les jardiniers amateurs.



Obtenez votre CERTIPHYTO
AVEC la FREDON Centre



Zones Non Agricoles

Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

39, rue de la Borde
45808 SAINT-JEAN-DE-BRAYE Cedex
Téléphone : 02.38.70.11.70
Fax : 02.38.70.11.51
www.fredon-centre.com

Le **Certiphyto**, pour une utilisation **sécurisée** et **raisonnée** des **produits phytosanitaires** par **tous les professionnels**.

Qu'est-ce que le CERTIPHYTO ?

Le plan Ecophyto 2018 exprime la volonté nationale de réduire de 50% les quantités de produits phytosanitaires utilisées, à l'horizon 2018.

Pour atteindre cet objectif, différentes actions sont prévues : le développement de la recherche, la mise en place d'un dispositif de surveillance biologique du territoire, et le **renforcement des compétences de l'ensemble des acteurs de la chaîne par le CERTIPHYTO.**

Qui est concerné par le CERTIPHYTO?

Tous les acteurs des filières **agricoles et non agricoles** en contact direct ou indirect avec les produits phytopharmaceutiques sont concernés par cette mesure. Ainsi, plusieurs centaines de milliers de personnes seront soumises à cette certification : **les agriculteurs, les agents de collectivités, les professionnels de la gestion et de l'entretien des espaces verts, les distributeurs (coopératives agricoles, jardinerie, magasins de grande distribution...), les gestionnaires d'espaces tels que les terrains de sports, les golfs, les hippodromes, les réseaux ferrés, les réseaux routiers et autoroutiers...**

Ce certificat national, attribué individuellement, deviendra **obligatoire pour tous les professionnels en 2014**, pour pouvoir **acheter, manipuler, appliquer des produits phytosanitaires**, mais également pour conseiller les utilisateurs.

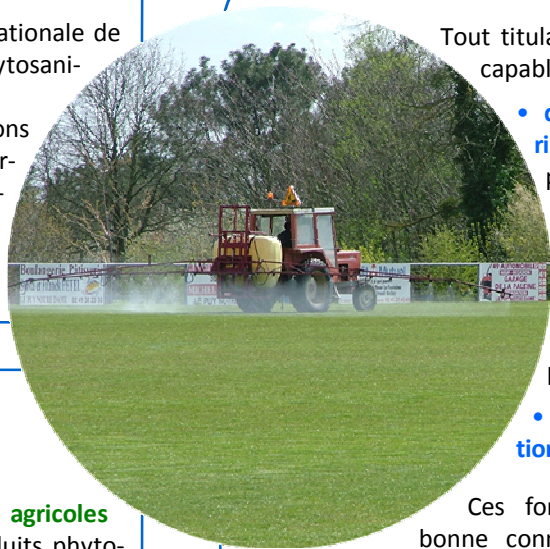


Quels sont les objectifs ?

Tout titulaire du CERTIPHYTO doit être capable :

- **d'identifier et d'évaluer les risques** liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, pour les personnes et pour l'environnement,
- **de distinguer les mesures à prendre en vue de réduire les risques** pour les êtres humains et l'environnement,
- **de réagir en cas d'intoxication ou d'accident.**

Ces fondements passent par une bonne connaissance des stratégies de lutte appropriées aux diagnostics effectués. D'autres objectifs spécifiques à chaque profil (opérateurs, décideurs, distributeurs, conseillers...) sont définis dans la formation.



Comment obtenir le CERTIPHYTO ?

Au 1er janvier 2010, le Certiphyto est mis en place à titre expérimental sur une durée de 1 an. Les personnes formées durant la phase expérimentale obtiendront **un Certiphyto en bonne et due forme d'une validité de 10 ans.**

Pour toutes informations complémentaires, contacter François COLLIN

par téléphone au : 02.38.70.11.84

Ou par mail à l'adresse : francois.collin@fredon-centre.com

Pour obtenir ce certificat,

Quatre possibilités s'offrent à vous :

Voie A : certification par validation des acquis académiques au vu de diplômes, titres et certifications professionnelles. Vous possédez un diplôme récent inscrit sur la liste retenue par la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (liste non établie), alors le Certiphyto vous sera attribué sur simple demande.

Voie B : certification par validation d'un QCM portant sur les connaissances requises pour l'utilisation, l'achat ou le conseil concernant les produits phytopharmaceutiques. Vous jugez que vos connaissances sont suffisantes pour passer le test de QCM et l'obtenir. Si vous échouez, vous pouvez vous représenter ou passer par les voies C ou D.

Voie C : certification par formation et positionnement. Vous suivez une formation d'une demi-journée portant sur la sécurité et les risques pour l'homme et pour l'environnement. A l'issue de cette formation et selon votre profil professionnel, un positionnement par réponse à un QCM sera effectué. Dans l'éventualité où vous ne validez pas le positionnement, il vous est proposé de suivre un ou plusieurs modules afin de valider l'obtention du Certiphyto.

Voie D : certification par formation de 2 jours minimum selon le profil d'activité du professionnel et sans positionnement. Le candidat au Certiphyto suit une formation abordant les thèmes définis dans le référentiel afin de répondre aux objectifs présentés précédemment.